



## INFOS UTILES // INSCRIPTIONS AU CLUB 2021-2022

S'il vous manque des documents, ils sont disponibles sur [www.verticale-attitude.fr](http://www.verticale-attitude.fr)

### INSCRIPTIONS AUX COURS ENFANTS :

#### Les inscriptions :

- **Rendez-vous lundi 27 septembre de 17h30 à 19h** à la salle d'escalade ou dans le pré de la maison de produits de Pays selon la météo
- Cours ouverts aux enfants à partir de 6 ans révolu (nés en 2015)
- ATTENTION : les dossiers d'inscriptions complets seront prioritaires.

#### Pièces à fournir :

- la fiche d'inscription complétée et signée
- pour les nouveaux adhérents et pour les adhérents demandant l'option « alpinisme » : 1 certificat médical de moins de 3 mois
- pour un renouvellement d'inscription : si votre certificat médical est antérieur au 1<sup>er</sup> septembre 2019, merci de le refaire. Si votre certificat est encore valable, reportez-vous au questionnaire de santé QS – SPORT.
- votre règlement en chèque à l'ordre de Verticale Attitude.
- une copie du justificatif si votre enfant bénéficie du PASS'SPORT (cf BÉNÉFICIER DU PASS'SPORT)

#### **PASS SANITAIRE (consignes FFME en date du 07/09/2021) :**

- le pass sanitaire est **obligatoire pour les mineurs âgés de 12 ans à 17 ans**. Un justificatif doit être présenté le jour de l'inscription.
- pour les enfants qui auront 12 ans en cours d'année, nous devons appliquer les consignes en vigueur à leur date anniversaire.
- à noter : la situation concernant le pass sanitaire pour l'accès aux clubs sportifs des 12-17 ans peut évoluer car la FFME, aux côtés d'autres fédérations sportives, travaille à son annulation dans le but de privilégier le retour au sport pour les plus jeunes.
- à ce jour, le pass sanitaire est exigé jusqu'au 15 novembre 2021.

**Sur ce sujet, nous vous tiendrons au courant par mail et via le site internet [www.verticale-attitude.fr](http://www.verticale-attitude.fr)**

#### Horaires des cours :

Les cours sont dispensés par Caroline Soualle, brevet d'état d'escalade.

#### **REPRISE DES COURS ENFANTS LE MERCREDI 6 OCTOBRE 2021**

Voici à titre indicatif la répartition des cours. Susceptibles de changer selon les effectifs.

Mercredi 16h15 à 17h00	- enfants de 2015
Mercredi 17h10 à 17h55	- enfants de 2014
Mercredi 18h05 à 18h50	- enfants de 2013
Jeudi 17h20 à 18h05	- enfants de 2012-2011
Jeudi 18h10 à 19h10	- enfants de 2011-2010
Jeudi 19h15 à 20h15	- enfants de 2010-2009-2008...

## INSCRIPTIONS POUR L'ACCÈS LIBRE À LA SALLE D'ESCALADE :

### L'accès libre à la salle est autorisé :

- aux majeurs à jour de leur cotisation
- aux mineurs à jour de leur cotisation s'ils sont accompagnés d'un adulte également à jour de sa cotisation

### Les inscriptions :

- **dès maintenant** en déposant ou postant votre dossier complet dans la boîte aux lettres du club : Verticale Attitude - maison de Pays - 04370 Beauvezet
- **lundi 27 septembre de 17h30 à 19h** à la salle d'escalade ou dans le pré de la maison de produits de Pays selon la météo.
- Le code d'accès sera transmis par mail uniquement aux majeurs une fois l'inscription validée.

### Pièces à fournir :

- la fiche d'inscription complétée et signée
- pour les nouveaux adhérents et pour les adhérents demandant l'option « alpinisme » : 1 certificat médical de moins de 3 mois
- pour un renouvellement d'inscription : si votre certificat médical est antérieur au 1<sup>er</sup> septembre 2019, merci de le refaire. Si votre certificat est encore valable, reportez-vous au questionnaire de santé QS – SPORT.
- votre règlement en chèque à l'ordre de Verticale Attitude.
- Une copie du justificatif si votre enfant bénéficie du PASS'SPORT (cf BÉNÉFICIER DU PASS'SPORT)

### **PASS SANITAIRE (consignes FFME en date du 07/09/2021) :**

- le pass sanitaire **est obligatoire pour toutes et tous à partir de 12 ans**. En raison du fonctionnement de la salle en accès libre, seul un schéma vaccinal complet peut nous permettre de continuer à fonctionner ainsi. Un justificatif doit être présenté le jour de l'inscription. Si vous nous transmettez votre inscription via la boîte aux lettres, joignez un justificatif au format papier. Une fois vérifié, celui-ci ne sera pas conservé.
- pour les 12-17 ans, la situation concernant le pass sanitaire pour l'accès aux clubs sportifs peut évoluer car la FFME, aux côtés d'autres fédérations sportives, travaille à son annulation dans le but de privilégier le retour au sport pour les plus jeunes.
- à ce jour, le pass sanitaire est exigé jusqu'au 15 novembre 2021.

Sur ce sujet, nous vous tiendrons au courant par mail et via le site internet [www.verticale-attitude.fr](http://www.verticale-attitude.fr)

## LES COURS ADULTES (+ de 18 ans) :

### Les inscriptions et pièces à fournir :

- idem que pour l'inscription « accès libre à la salle d'escalade »
- cocher l'option « carte 8 cours » sur la fiche d'inscription
- les cours sont dispensés par Caroline Soualle, brevet d'état d'escalade
- 16 cours dans l'année (carte de 8 cours à renouveler en cours d'année)

### **REPRISE DES COURS ADULTES APRÈS LES VACANCES DE LA TOUSSAINT**

Voici à titre indicatif les jours et horaires des cours. Susceptibles de changer selon les effectifs :

Mercredi 19h30 et Jeudi 20h30

## TARIFS 2021-2022 (détaillés) :

- **Cours enfants : 103 € pour l'année** (40 € licence FFME et LIGUE // 14 € assurance // 16.50 € adhésion club // 32.50 € pour 27 cours)
- **Accès libre adulte : 93 € pour l'année** (54.50 € licence FFME et LIGUE // 14 € assurance // 24.50 € adhésion club)
- **Accès libre enfant (accès avec un adulte inscrit au club obligatoire) : 70.50 € pour l'année** (40 € licence FFME et LIGUE // 14 € assurance // 16.50 € adhésion club)
- **Carte 8 cours adultes : 32 €** (en + de l'adhésion à l'accès libre)
- **Pour les familles à partir de 3 personnes** résidant à la même adresse, **un tarif réduit FAMILLE** est appliqué à partir de la 3e personne. Pour ces tarifs, nous consulter.

## ASSURANCES :

Votre adhésion comprend une Responsabilité Civile et l'assurance BASE.

Il vous est possible de prendre des assurances complémentaires (à stipuler sur la fiche d'inscription) :

- Ski de piste : 5 €
- Slackline : 5 €
- Trail : 10 €
- VTT : 30 €

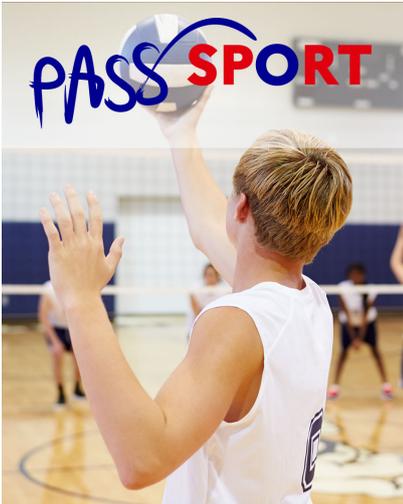
Pour les informations complètes ou avant de choisir une option, reportez vous à la notice d'assurance 2021-2022 disponible sur le site de la FFME : <https://www.ffme.fr/ffme/licence/assurances/>

## BÉNÉFICIER DU PASS'SPORT :

Cette allocation de rentrée sportive permet aux enfants de 6 à 17 ans issus de familles bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire en 2021 (ARS) de bénéficier d'une aide de 50 € pour toute inscription dans une association affiliée à une fédération sportive (ouvert du 31 juillet au 30 novembre 2021).

Le club Verticale Attitude s'est engagé dans ce dispositif.

Pour bénéficier de cette aide dès l'inscription, merci de fournir une copie du courrier annonçant votre éligibilité et envoyé entre mi-juillet et fin août 2021 par le ministère chargé des sports.



**1jeune1solution.gouv.fr**

Vous avez entre 6 et 18 ans et vous voulez faire du sport à la rentrée ?

Bénéficiez d'une **réduction de 50 €** pour vous inscrire dans un club grâce au « Pass'Sport » !

Plus d'informations sur [www.sports.gouv.fr/pass-sport](http://www.sports.gouv.fr/pass-sport)

Critères : Le Pass'Sport est réservé aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés.

Pour toutes questions sur les inscriptions : [grimpe@verticale-attitude.fr](mailto:grimpe@verticale-attitude.fr) ou 06 12 33 14 31

# Règlement intérieur de la salle d'escalade

## Année 2021- 2022



Nous avons souhaité une salle d'escalade en libre accès afin que chacun puisse pleinement en profiter. Voici donc quelques petites règles indispensables au bon fonctionnement de cette salle :

- Être adhérent au club « Verticale Attitude » et à jour de sa cotisation FFME.  
Chaque membre adulte du club recevra le code d'accès à la salle par mail.
- La salle est en accès libre uniquement pour les adultes. L'accès est interdit aux mineurs sauf dans le cas où ils sont licenciés et adhérents et accompagnés d'un adulte (lui-même licencié et adhérent).
- En période scolaire, la salle est réservée pour les cours le mercredi de 17h à 22h30 et le jeudi de 17h à 22h30.
- Un maximum de 19 personnes est autorisé dans la salle.
- La porte d'entrée doit absolument rester entre-ouverte lors de l'utilisation de la salle.
- Merci d'utiliser des chaussons d'escalade ou des baskets propres prévus à cet effet. Des chaussons sont à votre disposition. Merci de les ranger après utilisation. Toutes les autres chaussures sont interdites sur les tapis.
- La magnésie est à utiliser modérément afin de limiter l'encrassement des prises.
- Cette salle est une salle de pan. Bien qu'équipée de tapis, la parade reste vivement conseillée, surtout dans le fond de la salle, près des radiateurs.
- Il est évident, comme dans tout lieu public, qu'il est interdit de fumer et de consommer de l'alcool.
- Un balai et un aspirateur sont à votre disposition. N'hésitez pas à l'utiliser après votre passage !
- Merci de respecter les règles sanitaires en vigueur liées au COVID19

**Merci à toutes et tous. Bonne grimpe !**